

INFORMATIONS IMPORTANTES

Nom et prénom

Pour éviter des erreurs pouvant porter préjudice au salarié, veuillez impérativement indiquer les mêmes nom, prénom et NSS que ceux figurant sur le certificat de sécurité sociale (AVS).

Durée de l'engagement

Inscrire les dates de début et fin d'engagement de chaque salarié qui est entré en service ou qui a quitté son travail dans la période faisant l'objet du relevé. S'il existe plusieurs périodes discontinues, indiquer chaque fois le salaire s'y rapportant (une ligne par période).

Salaires

Le salaire déterminant équivaut au salaire AVS annoncé à la caisse de compensation AVS (cf. article 12 du règlement de prévoyance).

Personnes soumises à l'assurance obligatoire LPP

Tous les salariés ainsi que les **vignerons-tâcherons**.

Personnes non soumises à l'assurance obligatoire LPP

Les salariés engagés avec un contrat de durée déterminée n'excédant pas 3 mois annuellement. (OPP2, article 1 j) ;

Les parents de l'exploitation en ligne directe, ascendante ou descendante, ainsi que leur conjoint ;

Le gendre ou la bru de l'exploitant.

Téléchargement

Ce document est disponible au format excel ou pdf sous www.prometerre.ch.

Il est impératif que ce formulaire soit daté et signé par l'employeur, puis retourné à la Fondation rurale de prévoyance avant le 31 janvier.